

Les nouvelles initiatives de recherche d'Op+lait ont comme objectif de stimuler les collaborations de recherche entre les chercheurs de différentes disciplines, de différents domaines et de différentes institutions à l'intérieur d'un axe de recherche ainsi que d'encourager les nouvelles collaborations entre des chercheurs d'axes de recherche différents.

Critères d'admissibilité :

1. L'équipe de recherche doit impliquer au moins deux membres du regroupement, dont au moins un membre régulier, et provenant d'au moins deux institutions différentes.
2. Le projet doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'un des quatre axes du regroupement. Les projets ciblant des problématiques touchant plus d'un des axes de recherche du regroupement seront priorités (s.v.p. vous référer au [site web](#) du regroupement).
3. Prendre note qu'un chercheur ou une chercheuse ne pourra présenter qu'une seule demande en tant que demandeur principal par année.

Valeur et durée de la subvention :

La subvention est d'un maximum de 15 000 \$ et est jumelée à une bourse de 7 500 \$ pour un étudiant ou une étudiante de premier cycle. Les dépenses admissibles pour la subvention de 15 000 \$ incluent : fournitures de laboratoire, frais d'utilisation des plateformes technologiques, salaires pour personnel et techniciens de recherche (excluant le salaire de chercheur et/ou de chercheuse) et déplacements entre laboratoires (maximum 500 \$).

La durée de la subvention est d'un an maximum.

Critères de sélection :

Aspect novateur de la nouvelle initiative (25 %), pertinence de l'initiative en lien avec les thèmes et les axes de recherche du regroupement (25 %) complémentarité de l'équipe de recherche, nouvelle collaboration et utilisation d'une plateforme technologique (25 %), faisabilité (15 %) et retombées envisagées (10 %).

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer les subventions. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Documents à transmettre :

1. Le formulaire d'application.
2. Un rapport devra être soumis trois mois après la fin de la subvention (un formulaire de rapport sera transmis) et le projet de nouvelle initiative devra être présenté au Rendez-vous scientifique annuel.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca) **au plus tard le 12 novembre 2026.**